

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL  
20 MAI 2020**

MERCREDI, le vingtième jour du mois de mai deux mille vingt (20 mai 2020), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue, par vidéoconférence, à compter de VINGT HEURES (20 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;  
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain;  
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;  
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;  
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan;  
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;  
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;  
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;  
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

**2020-05-091**

**2. SÉANCE À HUIS CLOS**

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que le 13 mai dernier, le premier ministre a prolongé cet état d'urgence jusqu'au 20 mai 2020;

Considérant que l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par téléconférence Zoom;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence Zoom.

Adoptée.

**2020-05-092**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Séance tenue à huis clos;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2020;
5. Gestion du personnel :
  - a. Lettre d'entente de monsieur André Brousseau;
  - b. Lettre d'entente de madame Marie-Pier Lemaire;
6. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
  - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
  - b. Octroi du contrat pour l'acquisition d'un camion à déchets;
  - c. Directive administrative – préventionniste en sécurité incendie;
  - d. Appel de proposition – image de marque de la MRC des Chenaux;
  - e. Affichage d'un poste de coordonnateur – Plateforme de démarrage d'entreprise agricole de la Mauricie;
  - f. Aide financière liée à la légalisation du cannabis;
7. Aménagement et développement du territoire :
  - a. Conformité des règlements municipaux;
  - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
    - i. MRC de Portneuf – projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé concernant l'ajout d'une dérogation en zone inondable aux fins de réaliser des ouvrages de protection contre les inondations au centre-ville de Saint-Raymond;
    - ii. Ville de Trois-Rivières – projet de règlement numéro 60/2020 modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre la valorisation des friches industrielles situées dans le noyau urbain;
8. Rapports :
  - a. Représentant à la RGMRM;
  - b. Comité culturel;
  - c. Comité de développement du territoire;
  - d. Comité des ressources humaines;
  - e. Comité de sécurité incendie;
  - f. Comité sur la sécurité publique;
  - g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
  - h. Comité touristique;
9. Fonds de développement du territoire :
  - a. Projets structurants :
    - i. Soutien aux activités et événements;
    - ii. Enveloppes dédiées;
    - iii. Enveloppes projets structurants;
  - c. Demandes régionales;
  - d. Modification de la politique de soutien aux activités et événements;
10. Développement économique :
  - a. Demande d'aide - Fonds FLI-COVID19 Pranasens inc.;
  - b. Demande d'aide - Fonds FLI-COVID19 Restaurant le Villageois;
  - c. Demande d'aide - Fonds FLI-COVID19 Frédéric Dion inc.;
  - d. Demande d'aide - Fonds FLI-COVID19 Le Fief d'Orveilliers SENC;
  - e. Demande d'aide - Fonds FLI-COVID19 Évelyne Massé Artisan 360;
  - f. Rebondir dans la MRC des Chenaux – Politique de soutien d'urgence aux entreprises et organismes;
  - g. Rapport d'activités du conseiller en développement d'entreprises;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

11. Appuis demandés :
  - a. Association des pourvoires de la Mauricie – demande de soutien aux pourvoires de la Mauricie;
  - b. Ville de La Tuque – demande d'appui pour le projet Gazoduq;
12. Correspondance déposée :
  - a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation- Approbation du règlement d'emprunt 2020-121;
  - b. Ministère de la Sécurité publique – Schéma de couverture de risque en sécurité incendie;
  - c. Ministre des Transports – Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet II – 1<sup>er</sup> versement 2020;
13. Pour votre information;
14. Autres sujets :
  - a. Dossier Mercier 40 inc.;
15. Période de questions;
16. Clôture de la séance.

Adoptée.

**2020-05-093**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2020**

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 15 avril 2020.

Adoptée.

**5. GESTION DU PERSONNEL**

**2020-05-094**

**5a. LETRE D'ENTENTE DE MONSIEUR ANDRÉ BROUSSEAU**

Considérant la demande du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832, à l'effet d'accorder un congé sans solde à monsieur André Brousseau à raison d'une journée par semaine du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021;

Considérant le projet de lettre d'entente déposé aux membres du conseil de la MRC des Chenaux;

Considérant la recommandation favorable du comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux envers ce projet de lettre d'entente;

Considérant que cette entente sera reconduite pour l'année 2021, à moins que l'une des parties à l'entente avise l'autre par courriel de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins 30 jours avant l'expiration de l'entente;

Considérant que cette lettre d'entente abrogera la lettre d'entente numéro 2019-08-01;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, la lettre d'entente afin d'accorder à monsieur André Brousseau un congé sans solde à raison d'une journée par semaine du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-05-095

**5b. LETTRE D'ENTENTE DE MADAME MARIE-PIER LEMAIRE**

Considérant la demande du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832, à l'effet de réduire le nombre d'heures de travail de madame Marie-Pier Lemaire de trente-cinq (35) heures par semaine à trente (30) heures par semaine pour des raisons familiales;

Considérant le projet de lettre d'entente déposé aux membres du conseil de la MRC des Chenaux;

Considérant la recommandation favorable du comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux envers ce projet de lettre d'entente;

Considérant que cette entente pourra se renouveler pour des périodes successives de quatre (4) semaines, à moins que l'une des parties à l'entente n'avise par écrit de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins deux (2) semaines avant l'expiration de l'entente;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, la lettre d'entente afin de permettre à madame Marie-Pier Lemaire de réduire son nombre d'heures de travail de trente-cinq (35) heures par semaine à trente (30) heures par semaine pour des raisons familiales.

Adoptée.

**6. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES**

2020-05-096

**6a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES**

Il est proposé par monsieur Christain Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 12775 à 12816 ainsi que les autres sommes déboursées au 12 mai 2020 totalisant 485 632,45 \$.

Adoptée.

2020-05-097

**6b. OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION À DÉCHETS**

Considérant que la MRC des Chenaux, comme stipulé à la résolution numéro 2020-03-064, a adopté le règlement 2020-121 décrétant une dépense de 384 956,20 \$ et un emprunt de 384 956,20 \$ pour l'achat d'un camion pour la collecte automatique des déchets;

Considérant qu'à cette fin, un appel d'offres a été affiché le 16 mars 2020 dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec;

Considérant qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres soit, Groupe Environnemental Labrie inc., au montant de 297 450 \$ avant les taxes applicables, pour un véhicule de marque International, et que suite à l'ouverture de cette soumission, la conformité de celle-ci a été validée eu égard aux critères de qualité définis dans le document d'appel d'offres;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la MRC des Chenaux se prévaut du plan A de la garantie prolongée sur la benne et l'hydraulique de 2 ans pour un montant de 5 030 \$ avant les taxes applicables et de la garantie prolongée de 5 ans sur le châssis (option 1 et 2) au montant de 7 370 \$ avant les taxes applicables;

Considérant que la MRC a reçu l'approbation du règlement d'emprunt 2020-121 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après « MAMH ») en date du 6 mai 2020;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospère-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux octroie le contrat pour l'achat d'un camion à déchet à l'entreprise Groupe Environnemental Labrie Inc.;

Que le directeur général soit autorisé à déposer toutes demandes et faire toute démarche en lien avec le présent projet.

Adoptée.

2020-05-098

### **6c. DIRECTIVE ADMINISTRATIVE – PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Considérant que le préventionniste en sécurité incendie doit répondre aux appels d'urgence sur le territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant que les interventions où le préventionniste en sécurité incendie est interpellé doivent être encadrées;

Considérant que le préventionniste en sécurité incendie n'a pas à intervenir sur la totalité des appels d'urgence puisque celui-ci doit prioriser l'avancement des dossiers en matière de prévention incendie et inspection des risques sous sa responsabilité;

Considérant le projet de directive administrative déposé au conseil de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte la directive administrative relative de réponse aux appels incendie sur le territoire de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-05-099

### **6d. APPEL DE PROPOSITION – IMAGE DE MARQUE DE LA MRC DES CHENAUX**

Considérant que la MRC des Chenaux, par sa résolution numéro 2020-03-060, a procédé à un appel de proposition pour la prestation de services de consultation pour l'élaboration d'une stratégie d'image de marque;

Considérant qu'à la suite de l'appel de proposition pour la réalisation d'une stratégie d'image de marque, 3 entreprises ont déposé des propositions;

Considérant qu'un comité de travail nommé par la MRC des Chenaux a procédé à l'analyse des 3 propositions;

Considérant que le comité de travail recommande au conseil de la MRC des Chenaux d'attribuer le mandat à la firme Acolyte communication inc.;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuyée par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux octroi le mandat pour l'élaboration d'une stratégie d'image de marque à la firme Acolyte communication inc. au montant de 14 990 \$ avant les taxes applicables.

Il est également résolu que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, le contrat à intervenir avec Acolyte communication inc.

Adoptée.

2020-05-100

**6e. AFFICHAGE D'UN POSTE DE COORDONNATEUR – PLATEFORME DE DÉMARRAGE D'ENTREPRISE AGRICOLE DE LA MAURICIE**

Considérant le démarrage du projet de Plateforme de démarrage d'entreprises agricoles de la Mauricie;

Considérant que la MRC des Chenaux a été identifiée comme l'organisation porteur du projet;

Considérant que le montage financier relié au projet a été complété;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un coordonnateur de la plateforme de démarrage d'entreprises agricoles de la Mauricie.

Adoptée.

2020-05-101

**6f. AIDE FINANCIÈRE LIÉE À LA LÉGALISATION DU CANNABIS**

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a instauré une aide financière liée à la légalisation du cannabis afin que les municipalités de la MRC des Chenaux puissent agir en fonction de leurs futurs besoins en la matière;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a octroyé une aide financière de 45 649 \$ pour les années financières 2019-2020 le 27 mars 2019 à la MRC des Chenaux;

Considérant que deux projets ont été présentés au conseil de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le financement des projets suivants :

<b>Promoteur</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût total</b>	<b>Subvention</b>
Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Légalisation du cannabis – actions et encadrement	10 000 \$	10 000 \$
MRC des Chenaux	Affichages (panneaux extérieurs et autocollants) pour les municipalités	2 000 \$	2 000 \$

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**7a. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

**7b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)**

- i. MRC de Portneuf – projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé concernant l'ajout d'une dérogation en zone inondable aux fins de réaliser des ouvrages de protection contre les inondations au centre-ville de Saint-Raymond;
- ii. Ville de Trois-Rivières – projet de règlement numéro 60/2020 modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre la valorisation des friches industrielles situées dans le noyau urbain;

**8. RAPPORTS**

**8a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM**

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois d'avril 2020.

**8b. COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL**

Monsieur Christian Fortin, président du Comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois d'avril 2020, préparé par notre agente de développement culturel.

**8c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Monsieur Guy Veillette, président du Comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

**8d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur Guy Simon, président du Comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

**8e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Monsieur Christian Gendron, président du Comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

**8f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Monsieur Jean-Claude Milot, président du Comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**8g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX**

Monsieur Gérard Bruneau, président du Comité de la communauté entrepreneuriale, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

**8h. COMITÉ TOURISTIQUE**

Madame Diane Aubut, présidente du Comité touristique, résume le rapport d'activités pour le mois d'avril 2020, préparé par notre agente de développement touristique.

**9. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**9a.i. PROJETS STRUCTURANTS — SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

2020-05-102

**9a.ii. PROJETS STRUCTURANTS — ENVELOPPES DÉDIÉES**

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les projets suivants:

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Batiscan (Enveloppes 2020-2021 et 2021-2022)	Restauration du bâtiment du hang'art maritime au quai municipal	125 000 \$	23 596 \$
Sainte-Geneviève-de- Batiscan (Enveloppes 2018-2019 et 2019-2020)	Acquisition d'un panneau d'affichage dynamique	37 448 \$	24 070 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit:

- 70 % à la signature du protocole requis;
- 30 % suite à la réception d'un rapport final.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-05-103

**9a.iii. ENVELOPPES — PROJETS STRUCTURANTS**

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que le 7 mai dernier les membres du comité de développement rural se sont réunis pour prendre en considération deux projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les projets suivants:

<b>Promoteurs</b>	<b>Projets</b>	<b>Coût total</b>	<b>Subvention</b>
Hébergement adapté et supervisé (HAS) des Chenaux	Projet HAS des Chenaux	2 684 627 \$	25 000 \$
Cercle de fermières Les Genevoises	Des outils pour la couture	19 800 \$	9 900 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante:

70 % à la suite de la signature d'un protocole;  
30 % à la suite de la réception d'un rapport final.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

**9b. DEMANDES RÉGIONALES**

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

2020-05-104

**9c. MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

Considérant que le gouvernement du Québec a instauré le Fonds régions et ruralité (FRR) et que celui-ci attribue à la MRC des Chenaux des sommes pour favoriser le développement local et régional en fonction des priorités d'intervention qu'elle a adoptées;

Considérant que la MRC des Chenaux a mis en place une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour encadrer l'utilisation d'une partie de l'enveloppe FRR;

Considérant que le comité de développement du territoire dépose un projet de modifications à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie avec les modifications proposées par le comité de développement du territoire.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

10. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2020-05-105**      **10a. DEMANDE D'AIDE – FONDS FLI-COVID19 - PRANASENS**

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt de 144 946 \$ a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise Pranasens inc.;

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 20 000 \$ provenant du Fonds FLI-COVID19-MRC des chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amortie sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Que les conditions soient établies comme suit :

- Effectuer les démarches identifiées au tableau « Plan de gestion de crise » notamment pour le Compte d'urgences pour les entreprises canadiennes (CUEC) et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC);
- Que le contrat soit assorti d'une clause limitant la rémunération du promoteur, ainsi que prorogation des avances aux administrateurs;
- Que le déboursement soit fait en 2 versements de 10 000 \$. Un premier à la signature du contrat et un second, suite à la démonstration par l'entreprise qu'elle a rempli les conditions énumérées ci-dessus.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer les documents nécessaires à ces prêts, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

**2020-05-106**      **10b. DEMANDE D'AIDE – FONDS FLI-COVID19 – RESTAURANT LE VILLAGEOIS**

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt de 144 946 \$ a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise Restaurant Le Villageois;

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 20 000 \$ provenant du Fonds FLI-COVID19 – MRC des chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amortie sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Que les conditions soient établies comme suit :

- Effectuer les démarches identifiées au tableau « Plan de gestion de crise » notamment pour le Compte d'urgences pour les entreprises canadiennes (CUEC), la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et les demandes de moratoire de remboursement de capital sur tous les prêts incluant les balances de prix de vente (solde de prix de vente);
- Que le contrat soit assorti d'une clause limitant la rémunération du promoteur ainsi que prorogation des avances aux administrateurs;
- Que le déboursement soit fait en 2 versements de 10 000 \$. Un premier à la signature du contrat et un second, suite à la démonstration par l'entreprise qu'elle a rempli les conditions énumérées ci-dessus.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer les documents nécessaires à ces prêts, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-05-107

### 10c. DEMANDE D'AIDE – FONDS FLI-COVID19 – FRÉDÉRIC DION

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt de 144 946 \$ a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise Frédéric Dion inc.;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 20 000 \$ provenant du Fonds FLI-COVID19-MRC des chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amortie sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Que les conditions soient établies comme suit :

- Effectuer les démarches identifiées au tableau « Plan de gestion de crise » notamment valider l'admissibilité à la Prestation canadienne d'urgence (PCU);
- Que le contrat soit assorti d'une clause limitant la rémunération du promoteur;
- Que le déboursement soit fait en 2 versements de 10 000 \$. Un premier à la signature du contrat et un second, suite à la démonstration par l'entreprise qu'elle a rempli les conditions énumérées ci-dessus.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer les documents nécessaires à ces prêts, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-05-108

### **10d. DEMANDE D'AIDE – FONDS FLI-COVID19 – LE FIEF D'ORVILLIERS SENC**

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt de 144 946 \$ a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise Le Fief d'Orvillier inc.;

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 10 000 \$ provenant du Fonds FLI-COVID19-MRC des chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amortie sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que les conditions soient établies comme suit :

- Effectuer les démarches identifiées au tableau « Plan de gestion de crise » notamment valider l'admissibilité à la PCU pour Samuel Rivard;
- Fournir l'état des résultats intérimaires et le bilan au 28 février 2020;
- Que le contrat soit assorti d'une clause limitant la rémunération des sociétaires.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer les documents nécessaires à ces prêts, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-05-109

### 10e. DEMANDE D'AIDE – FONDS FLI-COVID19 – ÉVELYNE MASSÉ ARTISAN 360

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux dans laquelle, un prêt de 144 946 \$ a été consenti pour l'établissement de programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise Évelyne Massé Artisan 360;

Considérant les recommandations du Comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise un prêt de 20 000 \$ provenant du Fonds COVID19 – MRC des chenaux, sans garantie (simple signature) au taux de 3 % amortie sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, pour une période totale d'amortissement de 39 mois.

Que les conditions soient établies comme suit :

- Effectuer les démarches identifiées au tableau « Plan de gestion de crise » notamment faire une demande de prêt de fonds de roulement BDC moins de 100 000 \$.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer les documents nécessaires à ces prêts, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-05-110

10f. **REBONDIR DANS LA MRC DES CHENAUX – POLITIQUE DE SOUTIEN D'URGENCE AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES**

Considérant que la pandémie de la COVID-19 a incité le Gouvernement du Québec à déclarer l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois depuis le 13 mars 2020;

Considérant que les entrepreneurs et organismes de la MRC des Chenaux ont grandement été affectés par le confinement imposé par le Gouvernement du Québec;

Considérant que la MRC des Chenaux désire mettre en place une politique de soutien d'urgence aux entreprises et organismes afin de soutenir le milieu pendant cette période de pandémie;

Considérant qu'une somme de 50 000 \$ provenant du Fonds régions et ruralité-Volet économique sera affectée à la nouvelle Politique de soutien d'urgence aux entreprises et organismes;

Considérant qu'un mandat, à raison de 2 jours par semaine, sera octroyé à madame Dominique Castonguay pour la période du 25 mai 2020 au 28 août 2020 afin de coordonner la nouvelle politique de soutien d'urgence aux entreprises et organismes;

Considérant que les conditions de travail accordées à madame Castonguay seront identiques à celles qui lui sont attribuées actuellement à titre d'agente de développement aux saines habitudes de vie et à la réussite éducative;

Considérant que le comité de développement du territoire recommandera lors de la prochaine séance un projet de politique de soutien d'urgence aux entreprises et organismes;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux affecte une somme de 50 000 \$ provenant du Fonds régions et ruralité-volet économique à la Politique de soutien d'urgence aux entreprises et organismes.

Il est également résolu que la MRC des Chenaux accorde un mandat, à raison de 2 jours par semaine à madame Dominique Castonguay pour la période du 25 mai 2020 au 28 août 2020 afin de coordonner la nouvelle politique de soutien d'urgence aux entreprises et organismes.

Adoptée.

10g. **RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE**

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

11. **DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)**

2020-05-111

11a. **ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE LA MAURICIE - DEMANDE DE SOUTIEN AUX POURVOIRIES DE LA MAURICIE**

Considérant la situation actuelle de pandémie mondiale COVID-19;

Considérant l'absence de prévisibilité de réouverture qui pèse lourd sur les entreprises de pourvoiries qui font plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans les mois de mai et juin;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que les bouleversements imposés par la pandémie mettent en péril plusieurs des entreprises dans ce domaine;

Considérant que ces entreprises sont en mesure de se positionner avantageusement pour amorcer une relance régionale, car elles possèdent des caractéristiques particulières faisant d'elles des destinations idéales pour les Québécois(es) qui rechercheraient un moyen de s'évader de leur confinement, de changer d'air, dans un cadre sécuritaire et de respect des directives émanant de la santé publique, de la CNESST et des autres autorités en la matière;

Considérant l'impact économique de ces entreprises pour la Mauricie et Centre-du-Québec qui compte 73 entreprises, des revenus de 26 M\$, 454 emplois directs et plus de 68 258 pêcheurs;

Considérant que plus de 50% des revenus des pourvoies sont générés en mai et juin;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie les démarches de l'Association des pourvoies de la Mauricie dans leurs demandes de confirmations relatives à certaines demandes déjà formulées auprès des instances gouvernementales et ainsi permettre une reprise progressive et sécuritaire de l'activité économique régionale.

Adoptée.

### **11b. VILLE DE LA TUQUE - DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET DE GAZODUQ**

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

### **12. CORRESPONDANCE**

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Approbation du règlement d'emprunt 2020-121;
- b. Ministère de la Sécurité publique – Schéma de couverture de risque en sécurité incendie;
- c. Ministre des Transports – Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet II – 1<sup>er</sup> versement 2020.

### **13. POUR VOTRE INFORMATION**

Aucun dossier n'est présenté ce mois-ci.

### **14. AUTRES SUJETS**

2020-05-112

#### **14a. DOSSIER MERCIER 40 INC.**

Considérant que le 7 février 2020, l'entreprise Mercier40 inc. a fait parvenir à la MRC des Chenaux une proposition de partenariat public-privé pour développer un projet de parc industriel régional qui serait situé dans la municipalité de Champlain;

Considérant que la MRC des Chenaux des Chenaux a collaboré avec l'entreprise Mercier40 inc. afin d'obtenir de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec la permission de créer un tel parc industriel régional;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le prix de vente demandé à la MRC des Chenaux par l'entreprise Mercier40 inc. pour l'acquisition d'un terrain faisant l'objet d'un éventuel développement est trop élevé et par le fait même, diminue de beaucoup les perspectives de rentabilité à court, moyen et long terme pour la MRC des Chenaux;

Considérant qu'un enjeu majeur demeure quant à la possibilité d'approvisionner en eau potable le site visé;

Considérant que plusieurs conditions énumérées dans la proposition présentée par l'entreprise Mercier40 inc. ne peuvent être acceptées par la MRC des Chenaux;

Considérant que la MRC des Chenaux est un organisme public qui doit travailler dans l'intérêt des municipalités locales et de la population qui la compose;

Considérant qu'à la suite d'une analyse en profondeur du dossier, la MRC des Chenaux constate que les risques économiques et techniques sont trop importants;

Considérant que les membres du conseil ont pu prendre connaissance d'un projet de correspondance qui sera acheminé au représentant de l'entreprise Mercier40 inc.;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux retire sa participation public-privé au projet du parc industriel régional et autorise le Préfet, monsieur Gérard Bruneau, à signer la correspondance qui sera acheminée au représentant de Mercier40 inc.

Adoptée.

2020-05-113

### **14b. RECONNAISSANCE ET REMERCIEMENTS AU MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE**

Considérant que la situation liée au COVID-19 a généré de l'anxiété et de l'instabilité pour les membres de la communauté de la MRC des Chenaux;

Considérant que les organismes communautaires qui œuvrent auprès des citoyens de la MRC des Chenaux ont poursuivi leur travail au-delà de ce qu'exigent leurs devoirs afin d'offrir les services essentiels nécessaires pour la population;

Considérant que les membres du conseil de la MRC des Chenaux s'unissent pour reconnaître et remercier avec fierté les professionnels et les bénévoles qui œuvrent pour les organismes communautaires de notre territoire;

Considérant que grâce à l'engagement et la compassion du mouvement communautaire, la MRC des Chenaux a pleinement confiance en notre capacité collective à traverser cette épreuve ensemble;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu unanimement de reconnaître et remercier les professionnels et les bénévoles qui œuvrent pour les organismes communautaires de notre territoire pour leur travail pendant la pandémie de la COVID-19.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**2020-05-114**

**16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À vingt et une heures dix (21h10), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

\_\_\_\_\_  
PRÉFET